

# PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE LABELLISÉ PLAN MERCREDI 2025 - 2029

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DE  
L'ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Essonne

# SOMMAIRE

<b>I. La Communauté d’Agglomération de l’Etampois Sud-Essonne .....</b>	<b>5</b>
A. Présentation de la CAESE .....	5
B. La cartographie du territoire .....	10
<b>II. Le périmètre du projet et ses objectifs .....</b>	<b>10</b>
A. La tranche d’âge concernée par le PEdT .....	10
B. Les modalités pratiques - Le fonctionnement des équipements .....	13
C. L’enfance .....	19
D. Les établissements scolaires sur le territoire de la CAESE .....	21
E. Des exemples d’actions pré existantes abouties ou en cours .....	24
<b>III. Les axes éducatifs .....</b>	<b>28</b>
A. Les objectifs poursuivis .....	28
B. Le diagnostic partagé .....	29
C. Les atouts et les contraintes du territoire .....	29
D. L’engagement de la CAESE pour les 5 années à venir .....	31
E. La cohérence éducative entre les temps éducatifs .....	32
F. La charte du plan mercredi .....	33
<b>IV. La gouvernance .....</b>	<b>34</b>
<b>V. Les partenaires .....</b>	<b>36</b>
<b>VI. Les objectifs à atteindre .....</b>	<b>37</b>
A. L’évaluation .....	37
B. L’articulation du PEDT .....	39

## PREAMBULE

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires ou aux EPCI, de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il prévoit prioritairement, mais non exclusivement, des activités proposées pendant le temps périscolaire aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires du territoire concerné. Ce temps est lié aux horaires de début et de fin de l'école, arrêtés par le directeur académique des services de l'éducation nationale en application des articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation.

Le projet éducatif de territoire est un outil au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants et surtout un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il contribue à l'attractivité du territoire pour les familles en proposant des réponses qualitatives au besoin de prise en charge des enfants sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

A travers le plan mercredi, il renforce également la complémentarité avec l'école.

Par ailleurs, le PEdT permet de bénéficier d'un cadre règlementaire facilitant l'organisation des accueils de loisirs et ouvre droit au versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires. Il donne un cadre permettant à l'ensemble des acteurs éducatifs de se coordonner dans leurs actions de manière à respecter le rythme de l'enfant, répondre à ses besoins et ses aspirations.

A ce titre, la CAESE souhaite mener une politique active d'accompagnement et de soutien aux familles dès la petite enfance et l'enfance.

La CAESE, a ainsi depuis septembre 2013 date de transfert de la compétence Enfance (centres de loisirs et périscolaire) des communes à l'intercommunalité, affiché au cœur de ses préoccupations le rythme de vie de l'enfant, en articulant ce même temps entre la sphère familiale, l'école, les accueils périscolaires et le temps libre. Les communes ont ainsi confié la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'Enfance à la CAESE.

Cette volonté se caractérise par le souhait d'offrir des services complémentaires à l'action éducative, accessibles au public le plus large possible, construits sur la base des richesses du territoire, de qualité et diversifiés.

En effet, le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne regorge de richesses et de ressources, qu'elles soient culturelles, associatives, historiques, naturelles, sportives, sociales...

Permettre aux enfants de s'imprégner de cet héritage et de cette vie locale qui s'offrent à eux, c'est favoriser leur place en tant que citoyen et acteur de leur environnement.

Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de l'EPCI, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : les professionnels de l'éducation nationale, les professionnels de l'animation, la caisse d'allocations familiales, les associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique, et des représentants de parents d'élèves.

L'objectif est de favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribuer à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs et de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

La Direction des services à la population, et en particulier le secteur de l'Enfance, assurera la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus.

Les activités éducatives que propose le projet éducatif territorial peuvent s'articuler, le cas échéant, avec les projets d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre sur le temps scolaire, de même qu'avec les projets conçus sur le temps extrascolaire notamment en matière d'offre d'activités physiques et sportives.

Celui-ci revêt la forme d'un engagement contractuel entre la CAESE, les services de l'État et les partenaires pour une durée de 4 ans.

Ce premier PEdT permettra d'étoffer l'offre périscolaire tout en renforçant la cohérence et la complémentarité entre les différents temps de l'enfant, scolaire, péri et extrascolaire.

Il constitue un outil de référence dans la co-éducation avec les familles, les représentants des parents d'élèves, l'Education nationale, les partenaires locaux et institutionnels et les services intercommunaux.

C'est dans cet esprit et dans cette dynamique que le PEdT 2025-2029 sera coconstruit.

## I. La Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne

---

### A. Présentation de la CAESE

#### Le territoire :

La Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne est une intercommunalité à dominante rurale qui regroupe 37 communes essonniennes.

L'EPCI dépend de cinq bassins de vie (principalement Etampes mais aussi Angerville, Ballancourt sur Essonne, Dourdan et Malesherbes) et de la zone d'emploi d'Etampes.

Etampes en est le principal pôle urbain. La ville compte 2 quartiers prioritaires (QP), à savoir le Plateau de Guinette (QP091037) et La Croix de Vernailles (QP091038), et 1 quartier de veille active (QVA), à savoir Emmaüs - Saint-Michel (1191001).

Avec une superficie de 482,51 km<sup>2</sup>, la CAESE affiche une densité de 113 habitants par km<sup>2</sup> au dernier recensement (719 dans le département).

#### Situation géographique :

La Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE) est située au sud du département de l'Essonne et de la région Ile-de-France.

Le territoire est essentiellement rural, composé à plus de 60% de terres à vocation agricole. La commune d'Etampes concentre 46% de la population de la CAESE.

#### La démographie :

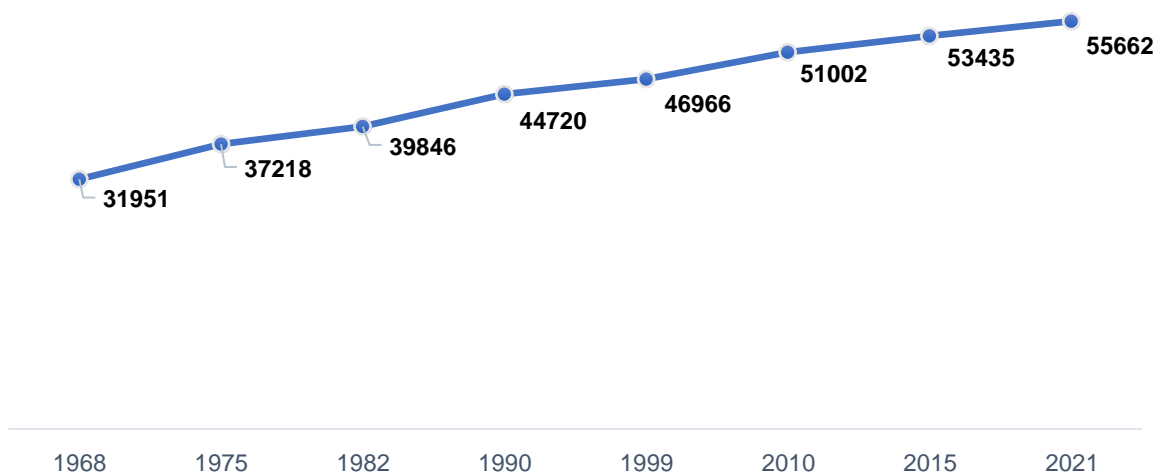
La CAESE compte **55 662 habitants** au dernier recensement. La population a connu une augmentation de + 3 % en six ans (tout comme en Essonne), soit + 0,5 % en moyenne par an (contre + 0,5 % au niveau départemental en moyenne par an).

Cette évolution correspond à :

- + 0,6 % en moyenne par an du fait d'un nombre de naissances supérieur au nombre de décès (+ 0,8 % dans le département)
- - 0,1 % en moyenne par an du fait d'un nombre de départs supérieur au nombre d'arrivées (- 0,4 % dans le département)

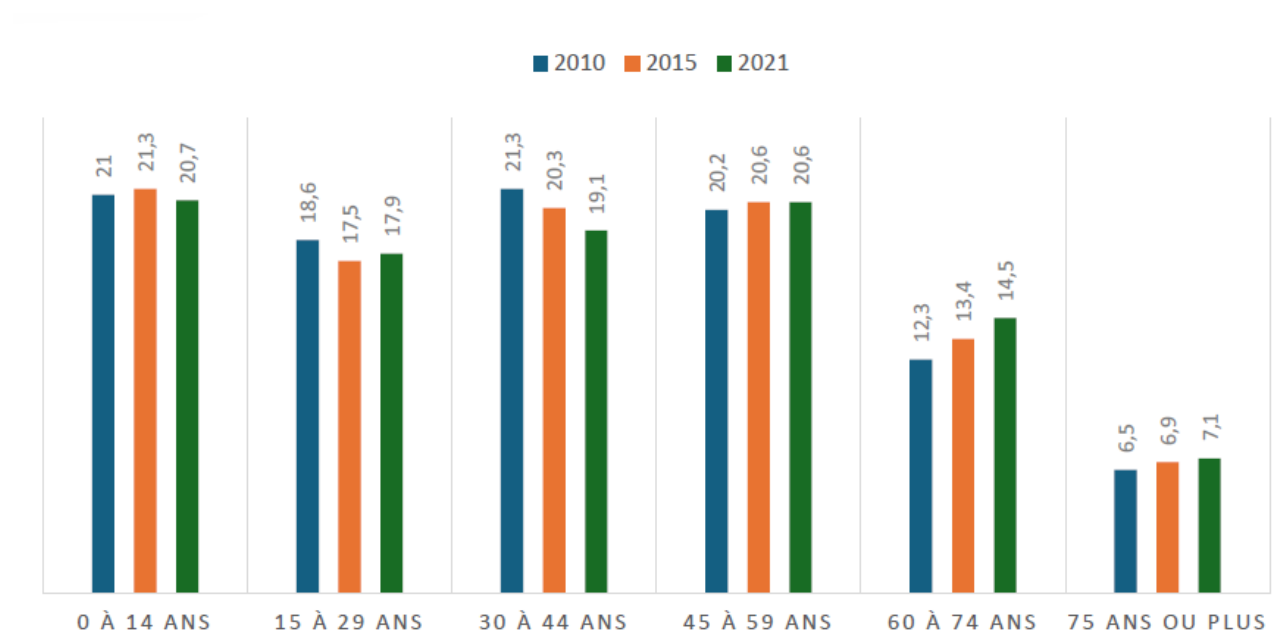
#### L'évolution de la population :

La population de la CAESE est estimée à 55 662 habitants en 2021. Une augmentation de 8 % est notée sur la période 2010 – 2020, soit 4 279 individus de plus.



Source : Insee, RP 1901-2020

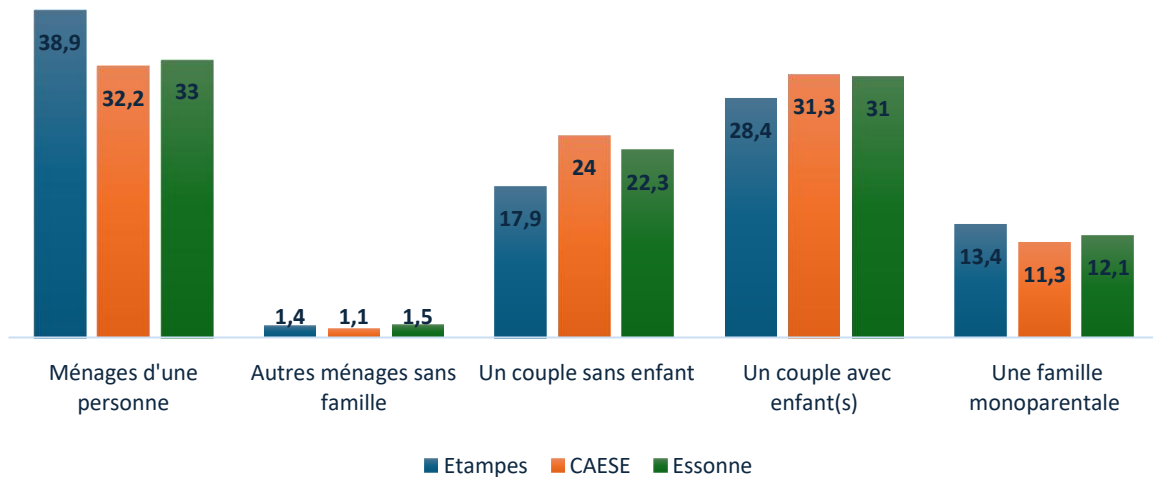
### La répartition de la population par tranche d'âge :



- Les 0 – 14 ans représentent 21 % (11 594 personnes), 21 % en Essonne
- Les 15 – 29 ans représentent 18 % (9 953 personnes), contre 19 % en Essonne
- Les 30 – 44 ans représentent 19 % (10 677 personnes), contre 20 % en Essonne
- Les 45 – 59 ans représentent 21 % (11 410 personnes), contre 20 % en Essonne
- Les 60 – 74 ans représentent 14 % (7 797 personnes), contre 13 % en Essonne
- Les 75 ans ou plus représentent 7 % (3 850 personnes), 7 % en Essonne

Sur la période 2010 – 2021, on constate une évolution quasi constante chez les 0 – 14 ans et les 15 à 29 ans. Une diminution de 2,2 % chez les 30 à 44 ans, qui peut être expliquée par un changement de lieu de résidence dans le cadre d’activités professionnelles.

### La composition des ménages :



Source : Insee, RP – 2021

- La composition des ménages de la CAESE passe de 19 996 en 2010 à 22 560 en 2021, soit une évolution de +12,8 % en 11 ans.
- 32,2 % des ménages, soit 7 271 sont composés de personnes seules sur la CAESE, suivi par des ménages composés de couples avec au moins un enfant à 31,3 %, soit 7 061. On retrouve les mêmes tendances au niveau départemental.

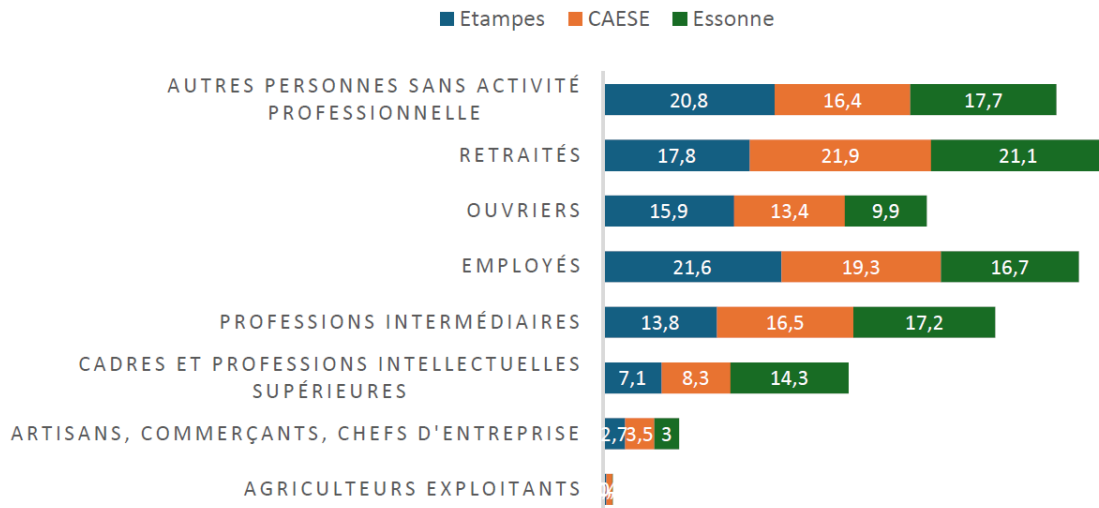
### La population en âge de scolarisation :

Indicateurs	CA Étampois Sud-Essonne en 2020
0-2 ans	2065
3-10 ans	6407
11-14 ans	3122
15-17 ans	2316
18-24 ans	4401
<b>Total</b>	<b>18 311</b>

Source : Insee, 2020

## Les catégories socio professionnelles :

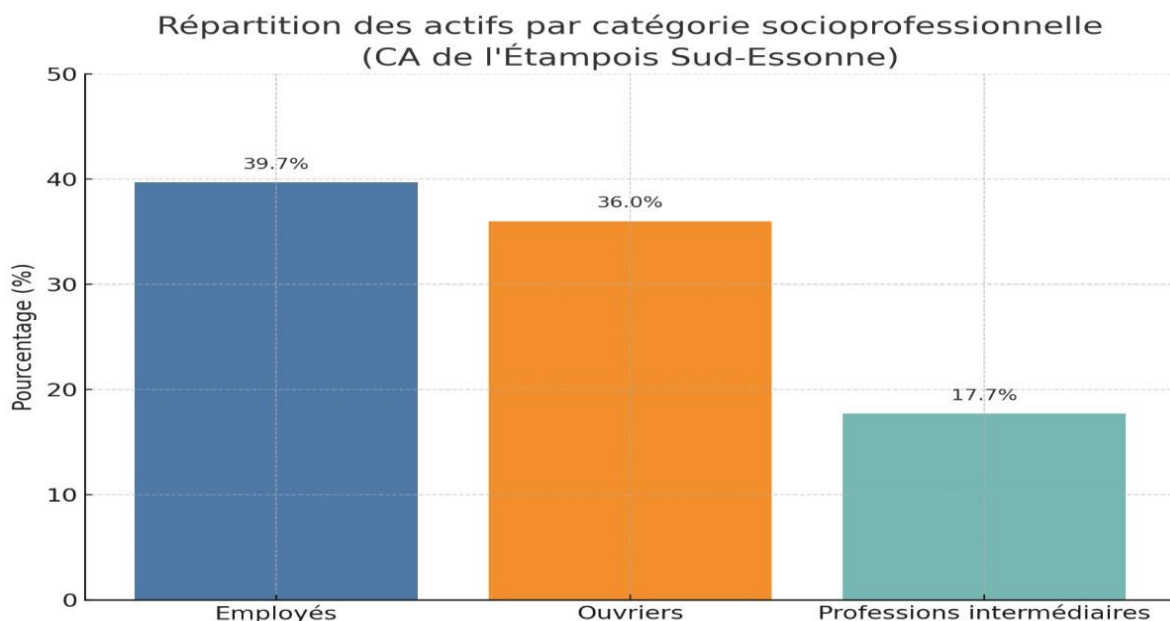
### POPULATION DE 15 ANS OU PLUS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2021



L'EPCI dénombre **2 269 enfants âgés de 3 à 5 ans** et **4 937 enfants âgés de 6 à 11 ans**, dont 264 enfants bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé). Au cours des six dernières années, l'évolution a été de -162 enfants d'âge maternel et +450 enfants d'âge élémentaire, soit globalement + 4 % dans l'EPCI (+ 2 % dans le département).

La part relative aux retraités est plus élevée sur le territoire de la CAESE (21,9) comparativement au taux essonnien. La présence forte des aînés sur le territoire a conduit des accueils de loisirs tels qu'à Pussay ou encore Le Mérévillois à mettre en place des ateliers avec les plus anciens. Ce type d'actions est plébiscité par les enfants et les personnes âgées. Pour autant, il n'en va pas moins que les actions tournées vers l'intergénérationnelle doivent aussi s'orienter vers les plus jeunes à savoir les moins de 3 ans. Ces actions pourront davantage s'ouvrir sur des intentions éducatives spécifiques.

## La répartition des actifs sur le territoire :



Source : Insee, 2020

Selon les données disponibles, la part des actifs dans la population de la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est de **10,4 %**

Ces chiffres reflètent la structure socio-économique du territoire, caractérisée par une prédominance des professions employées et ouvrières.

**Les nouveaux programmes immobiliers :**

Si sur l'ensemble du territoire de la CAESE, toutes communes confondues, et à l'horizon 2028, la production de 1 481 logements devrait voir le jour, les principales communes à savoir Etampes, Angerville et Morigny-Champigny ont vu leurs projets immobiliers bien avancés.

Communes	Nombre de logements	Date de livraison et/ou peuplement
Angerville	208	Avril et décembre 2026
Etampes	557	Fin 2025 à 2027
Morigny-Champigny	134	2025 et 2027
	899	

En l'absence de connaissance précise de la typologie des logements, il est néanmoins très probable que les capacités d'accueil actuelles ne permettront pas de répondre aux besoins de ces nouveaux arrivants. De solutions alternatives, comme la mutualisation des locaux avec le secteur scolaire, devront être envisagées pour répondre au plus grand nombre.

Sur la commune de Morigny-Champigny, il est expérimenté depuis la rentrée scolaire 2024, la mutualisation d'une salle de classe ; pour ce faire, une charte de mutualisation des locaux ainsi que des rencontres entre le corps enseignant et l'équipe périscolaire ont été initiées afin de trouver un modus operandi commun. Cette mutualisation a permis d'augmenter la capacité d'accueil, en particulier le mercredi, à plus 20 enfants en élémentaire.

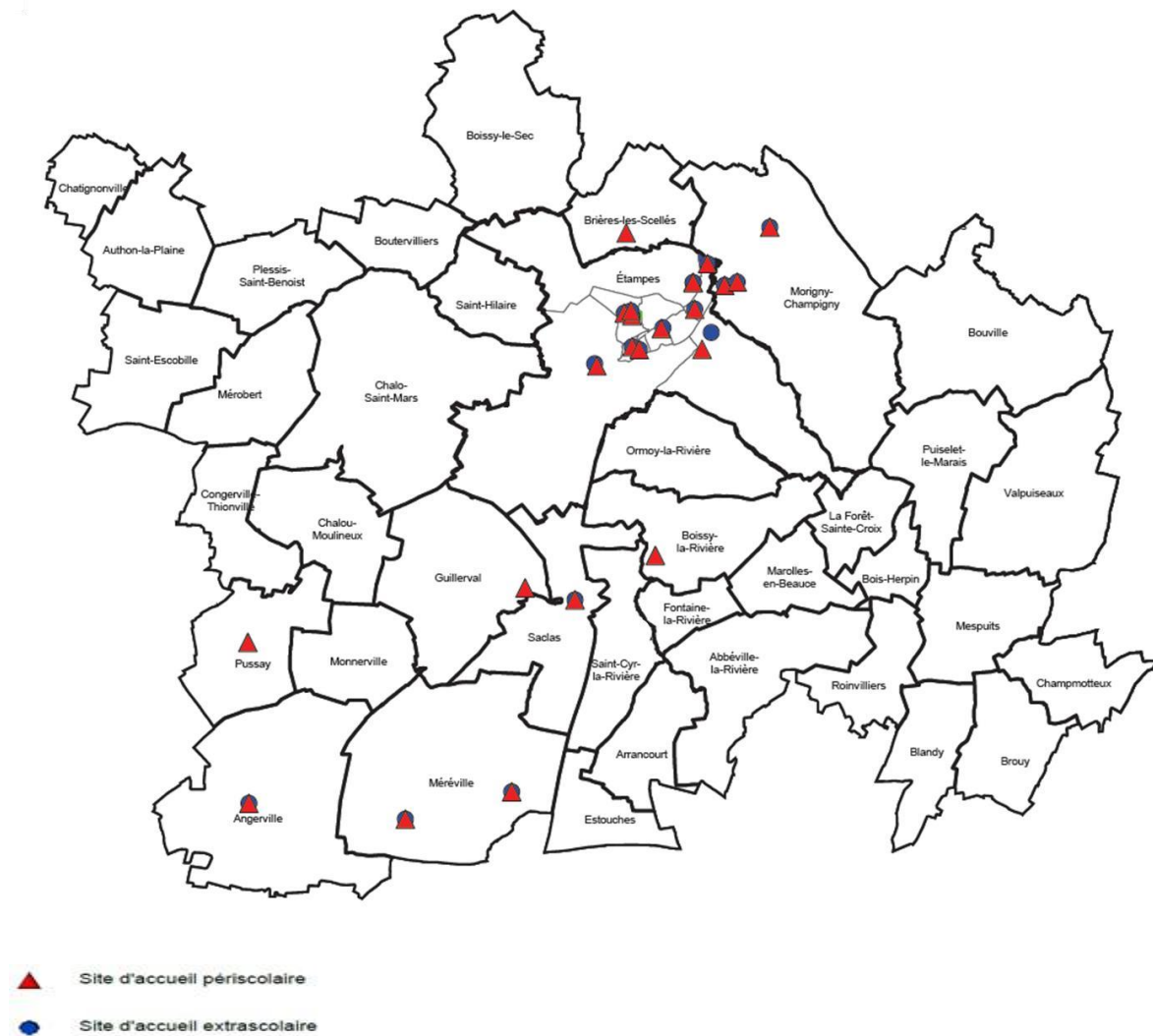
Pour ce qui concerne le côté maternel, la Maison de l'Enfance accueille la crèche de 32 places et le centre de loisirs. A l'horizon 2027, avec la livraison de la nouvelle crèche, le centre de loisirs sera uniquement dédié à l'accueil des enfants de la maternelle et verra de facto sa capacité d'accueil augmentée.

Sur Angerville, une maison attenante à l'accueil actuel sera dédiée au cours du mandat prochain à l'ALSH, ce qui permettra de répondre à la demande des familles.

A l'horizon 2026, la CAESE examine la faisabilité d'ouvrir le centre de loisirs de Pussay la moitié des vacances scolaires, ce qui permettra d'une part à l'ALSH d'Angerville de libérer des places pour les familles, et d'autre part, d'offrir davantage de places d'accueil à Pussay, en apportant de la proximité du site d'accueil aux familles à cette période.

Sur la commune d'Etampes, et pour faire face à ces arrivées, une réflexion devra être menée pour envisager la mutualisation des locaux scolaires ; dès la rentrée 2025, l'ouverture d'une nouvelle classe dans une école étampoise nous a conduits d'ores et déjà à nous orienter vers cette solution.

## B. La cartographie du territoire



## II. Le périmètre du projet et ses objectifs

### A. La tranche d'âge concernée par le PEdT

Le 1<sup>er</sup> PEdT de la CAESE sera à destination des enfants scolarisés de l'école maternelle à l'école élémentaire, jusqu'à la classe de 6<sup>ème</sup>.

En optant pour cette tranche d'âge, le PEdT couvrira l'enfance à partir de 3 ans tout en intégrant le cycle 3 à savoir les CM1, les CM2 et les collégiens scolarisés en classe de 6<sup>ème</sup>.

Par ailleurs, en choisissant cet âge, la CAESE met en cohérence la tranche d'âge couverte par le PEdT et l'âge des enfants accueillis, fixé à 11 ans révolus, comme indiqué dans le règlement de fonctionnements des accueils, dans les centres de loisirs.

18 accueils périscolaires sont ouverts sur le territoire dont 9 offrent un accueil aux enfants le mercredi.

## Les taux d'encadrement retenus :

Jusqu'alors, la CAESE appliquait les taux d'encadrement suivants :

Jours de la semaine	Taux d'encadrement actuel
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	1/10 en maternel, 1/14 en élémentaire
Pause méridienne	1/10 en maternel, 1/14 en élémentaire
Mercredi	1/8 en maternel et 1/12 en élémentaire
Congés scolaires	1/8 en maternel et 1/12 en élémentaire

A compter de la validation du PEdT, la CAESE pourra appliquer les taux d'encadrement suivants :

Jours de la semaine	Taux d'encadrement
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	1/14 en maternel, 1/18 en élémentaire
Pause méridienne	1/14 en maternel, 1/18 en élémentaire
Mercredi	1/10 en maternel et 1/14 en élémentaire
Congés scolaires	1/8 en maternel et 1/12 en élémentaire

L'évolution des taux d'encadrement vers un certain assouplissement permettra à la CAESE de s'adapter aux réalités territoriales en poursuivant la qualité des activités périscolaires malgré des contraintes de recrutement, en raison du positionnement géographique et en particulier rural du territoire.

Ajouté à cela, avec le manque d'animateurs diplômés, ces taux assouplis donnent une flexibilité pour l'organisation des activités, tout en intégrant dans l'encadrement les intervenants extérieurs qui, par leur présence, peuvent venir alléger la charge des animateurs.

Pour autant, il sera nécessaire de renforcer les formations des animateurs pour compenser les effets potentiels de l'augmentation du nombre d'enfants par animateur.

## L'organisation de la journée :

✦ Pour tous les accueils périscolaires (à l'exception de l'accueil périscolaire d'Angerville et de Pussay)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Périscolaire</b>	7h	7h	7h à 19h	7h	7h
<b>Temps scolaire</b>	8h30 à 11h30	8h30 à 11h30		8h30 à 11h30	8h30 à 11h30
<b>Pause méridienne</b>	11h30 à 13h30	11h30 à 13h30		11h30 à 13h30	11h30 à 13h30
<b>Temps scolaire</b>	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30		13h30 à 16h30	13h30 à 16h30
<b>Périscolaire <u>ou</u></b>	16h30 à 19h	16h30 à 19h		16h30 à 19h	16h30 à 19h
<b>Etudes</b>	17h à 18h	17h à 18h		17h à 18h	17h à 18h
<b>Post Etudes (= Périscolaire)</b>	18h à 19h	18h à 19h		18h à 19h	18h à 19h

✦ Pour l'accueil périscolaire de Pussay

## Heures d'ouverture Périscolaire et mercredis

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:00-08:30 16:30-19:00	07:00-08:30 16:30-19:00	06:45-18:45	07:00-08:30 16:30-19:00	07:00-08:30 16:30-19:00

Le midi de 11h20 à 13h20 pour les maternelles et 11h30 à 13h30 pour les élémentaires

✦ Pour l'accueil périscolaire d'Angerville

## Heures d'ouverture Périscolaire

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
06:45-08:30 16:00-19:30	06:45-08:30 16:00-19:30	06:45-08:30 16:00-19:30	06:45-08:30 16:00-19:30

Le midi de 11h30 à 13h30

## Heures d'ouverture mercredis et vacances scolaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
06:45-19:30	06:45-19:30	06:45-19:30	06:45-19:30	06:45-19:30

✦ Le temps méridien (Pussay et Saclas)

L'organisation de la pause méridienne est confiée aux communes. Seul le personnel de la CAESE est mis à disposition de ces dernières.

## Les divers équipements :

### ✦ Les équipements culturels intercommunaux :

- 1 théâtre d'Etampes
- 1 site d'exposition temporaire, Hôtel Anne de Pisseleu
- 4 bibliothèques et 9 points de lecture sur le territoire
- Médiathèque (Angerville, Etampes et Morigny-Champigny)
- 1 conservatoire à rayonnement intercommunal sur 2 sites (Etampes, Le Mérévillois)
- 1 école intercommunale d'Arts Plastiques : ateliers à Abbéville-la-Rivière, Etampes, Morigny-Champigny
- 1 Centre culturel (Le Mérévillois)
- 1 cinéma labellisé Art et Essai à Etampes
- 1 musée
- 1 service patrimoine en charge du label Pays d'art et d'histoire

### ✦ Les équipements sportifs :

- Piscines (Angerville, Etampes et Le Mérévillois)
  - Mini-golf
  - Vélorail
  - L'Ile de loisirs
  - Complexes sportifs
- De nombreux parcs...

## B. Les modalités pratiques - Le fonctionnement des équipements

### Les accueils périscolaires au sein de la CAESE :

L'accueil périscolaire au sein de la CAESE est proposé sur 18 lieux différents, gérés par le service enfance de la CAESE, dont 3 sur Morigny-Champigny, 1 sur Brières-les-Scellés, 8 sur Etampes, 1 sur Boissy-la-Rivière, 1 sur Saclas, 1 sur Guillerval, 1 sur Le Mérévillois, 1 sur Pussay, et 1 sur Angerville. Ces accueils résultent du transfert de compétences entre les Mairies et la CAESE qui a repris l'existant et l'a développé.

L'ensemble de ces sites sont ouverts matin et soir et 10 le mercredi : Pussay, Angerville, Méréville, Saclas, 2 sur Morigny-Champigny et 4 sur Etampes.

La capacité d'accueil varie selon les structures et la tranche d'âge accueillie. En effet, cela dépend des agréments SDJES et DPMIS. A ce jour, les capacités d'accueils vont de 25 à 64 en maternel et de 30 à 135 en élémentaire.

En ce qui concerne les taux d'encadrement, la CAESE applique scrupuleusement les taux définis par le code de l'action social et des familles, 1 pour 10 en maternel et 1 pour 14 en élémentaire sur le temps périscolaire matin et soir.

Le mercredi, le taux d'encadrement est de 1 pour 8 en maternel et 1 pour 12 en élémentaire.

Les effectifs ont remonté ces deux dernières années suite à la baisse significative d'après COVID et seront amenés à l'être davantage au regard des programmes de construction en cours et en devenir notamment sur les communes de Morigny-Champigny, Angerville et Etampes.

L'organisation des temps d'accueil le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires	Contenu
Accueil du matin de 7h à 8h30 ou à partir de 6h45 (Angerville)	Temps calme qui prend en compte la dimension parent/enfant. Il s'agit d'un temps de passation entre la sphère familiale et l'accueil collectif. 2 animateurs assurent l'encadrement des enfants. A 8h20, les enfants sont confiés aux enseignants.
Pause méridienne le mercredi de 11h30 à 13h30	Temps de partage et d'échanges entre les enfants entre-eux et avec les animateurs (uniquement sur Pussay et Saclas).
Accueil du soir de 16h30 à 19h ou 19h30 (Angerville)	Les enfants de la maternelle prennent leurs goûters aidés par les animateurs. Pour les enfants de l'élémentaire, après avoir pris leurs goûters de 16h30 à 17h, ils intègrent les classes d'étude sous la surveillance d'intervenants ou d'enseignants et font leurs devoirs jusqu'à 18h. Puis, soit ils regagnent leur domicile soit ils sont accueillis en post-études jusqu'à 19h.
Accueil du soir de 17h à 19h ou 19h30 (Angerville)	Contrairement au temps d'accueil du matin, les enfants quittent l'accueil collectif pour regagner leur domicile, de façon échelonnée. Il est alors possible pour les équipes de communiquer avec les parents sur les événements de la journée.

✦ L'organisation des temps périscolaire du mercredi

Horaires	Contenu
Accueil de 7h à 19h ou 6h45 à 18h45 (Pussay) ou 6h45 à 19h30 (Angerville)	Tout au long de la journée, des activités sont proposées aux enfants. Celles-ci sont proposées en intérieur ou en extérieur. Des sorties sont également organisées. Les parents peuvent les déposer entre 7h et 9h, et venir les chercher à partir de 17h. Le planning est diffusé sur le site internet de la CAESE et affiché dans les accueils de loisirs.
Accueil en demi-journée (sans repas) pour les enfants en situation de handicap	Les enfants en situation de handicap sont accueillis en demi-journée et participent aux activités proposées de façon adaptée. Un animateur, dans la mesure du possible, leur est dédié.

## **Les accueils extrascolaires au sein de la CAESE :**

Durant les vacances, on dénombre 9 accueils extrascolaires gérés également par le service enfance de la CAESE :

- ♦ Angerville : accueil maternel et élémentaire
- ♦ Méréville : accueil maternel et élémentaire
- ♦ Saclas : accueil maternel et élémentaire
- ♦ Morigny-Champigny : MDE accueil maternel et Alphonse Daudet accueil élémentaire
- ♦ Étampes : Valnay accueil élémentaire, Louise Michel, Hélène Boucher et enfin Éric Tabarly accueils maternels.

Les accueils extrascolaires sont répartis sur l'ensemble du territoire. Ainsi, cela offre la possibilité aux familles si un accueil est complet de pouvoir inscrire son enfant sur un autre accueil s'il reste des places sans traverser la totalité du territoire.

Comme pour les accueils périscolaires, la capacité d'accueil varie selon les structures et la tranche d'âge accueillie selon les agréments attribués par le SDJES et la DPMIS. Les capacités d'accueils ne varient pas sur les temps d'accueils extrascolaires car ils sont attribués en fonction des locaux. Ils sont donc identiques et vont de 25 à 64 en maternel et de 30 à 135 en élémentaire. De nouveau, la CAESE respecte rigoureusement les taux d'encadrements définis par le code de l'action social et des familles, 1 pour 8 en maternel et 1 pour 12 en élémentaire sur le temps extrascolaire.

## **L'inclusion des enfants à besoins spécifiques**

La CAESE, au mois de septembre 2023, a recruté une référente Handicap démontrant de ce fait la politique volontariste dont elle fait preuve pour faciliter l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les structures enfance, et plus généralement dans les secteurs dont la CAESE a la compétence (Petite Enfance comprise). Au-delà du référent handicap, la communauté d'agglomération a, en investissant dans des ressources humaines qualifiées, amélioré la qualité des services offerts, mais aussi renforcé son engagement envers une société plus équitable et inclusive.

2 animateurs supplémentaires sont venus renforcer les équipes pour l'accueil des enfants à besoins particuliers et apportent les compétences et l'expertise nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des enfants et garantir une inclusion véritable et efficace.

De plus, ce rôle essentiel enrichit l'offre de sensibilisation et de formation destinée aux équipes, tout en offrant une écoute précieuse aux parents en demande. Aussi, il favorise le développement du tissu partenarial, renforçant ainsi les collaborations et les synergies locales pour une meilleure inclusion et un soutien accru aux familles dont un des enfants relève de besoins spécifiques.

Avant toute fréquentation d'un enfant nécessitant un accompagnement spécifique, la famille est reçue par la référente handicap afin d'envisager l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions adaptées. La référente handicap invite à se joindre à elle le directeur de l'ALSH. Lors des premiers moments d'accueil, la référente se rend sur site et adopte un temps d'observation. Puis des points d'étape sont

réalisés avec les familles. Une réflexion conjointe est alors opérée pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

A la rentrée 2024, ont été recensés

- 126 enfants connus ayant un dossier MDPH
- + 24 enfants signalés et identifiés avec des besoins spécifiques par les accueils de loisirs

→ Soit 11,66 % des enfants qui fréquentent les structures de l'Enfance

Le partenariat avec diverses institutions du territoire s'est diversifié et a conduit à améliorer l'accompagnement de ces enfants. Il inclut des collaborations avec l'inspection académique, des structures médico-sociales (AAPISE, CAMSP d'Étampes, CMPP), des associations spécialisées (handisport, culture, recyclage solidaire) ainsi que des directeurs d'école et des AESH. Des immersions des personnels d'animation au sein d'établissements spécialisés permettent aux équipes de comprendre et d'améliorer l'accueil des enfants.

Des actions concrètes sont mises en place, comme l'acquisition de matériel adapté (casques anti-bruit, timers, fidgets), l'organisation d'événements (ex. parcours motricité pour le Téléthon), et des aménagements d'espaces. Les ALSH sont équipés de jouets tels que des poupées à particularité.

Une sensibilisation des professionnels, des parents et des enfants est menée via une "malle handiresponsable" et des sessions de formation, abordant la gestion de crise, la communication gestuelle et les Troubles du Neuro Développement. Ces initiatives favorisent un accueil inclusif et un meilleur accompagnement des enfants à besoins spécifiques.

Par ailleurs, les espaces Snoezelen se développent peu à peu dans les accueils de loisirs afin d'offrir aux enfants dont le comportement serait dit éruptif ou à particularité de se retrouver dans une ambiance apaisée et sereine.

Au cours du dernier trimestre 2025, un café des parents sera proposé aux familles dont la thématique sera « Mon enfant est en situation de handicap ». Cette action sera réalisée en partenariat avec le centre social Rosa Parks d'Étampes.

## **Des spécificités du territoire aux besoins éducatifs**

Le regard croisé de l'Education nationale et des personnels de l'animation fait émerger des spécificités plus marquées sur certaines communes. Les besoins éducatifs devront en tenir compte afin de proposer des activités pouvant y répondre.

Dans les quartiers classés en REP, un accent particulier devra être mis sur le parcours Santé de manière à rompre la sédentarité des enfants en pratiquant des activités physiques régulières. L'imprégnation des réseaux sociaux et la lecture de vidéos ou la reproduction de jeux dangereux à travers les écrans devra faire l'objet de sensibilisation par des professionnels vers ces publics.

Le développement en lien avec le prestataire de restauration d'actions ou des agriculteurs locaux pour amener les enfants à réfléchir sur la qualité de l'alimentation est une piste de nouvelles activités, mais également mettre en avant la place du petit déjeuner.

D'autres constats amèneront les équipes en partenariat avec les familles et les différents partenaires à travailler à l'éducation à la vie relationnelle et affective en privilégiant la notion de consentement.

D'une manière générale, et sur l'ensemble du territoire, des sujets tels que la laïcité, l'égalité fille-garçon, la tolérance à la différence sont autant de sujets qui mériteront une attention particulière.

## La tarification

Création d'un tarif demi-journée sans repas à l'accueil de loisirs sans hébergement, matin ou après-midi réservé uniquement aux enfants reconnus MDPH.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT						
Composition familiale	Demi-journée sans repas pour les enfants reconnus MDPH		Journée 12h00 sans repas		Journée 13h30 (Angerville) sans repas	
	Tarif journalier		Tarif journalier		Tarif journalier	
	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
0 ou 1 enfant	0,1403%	0,1450%	0,2807%	0,2901%	0,3054%	0,3160%
2 enfants	0,1242%	0,1284%	0,2484%	0,2567%	0,2703%	0,2797%
3 enfants	0,1099%	0,1135%	0,2198%	0,2272%	0,2392%	0,2476%
4 enfants	0,0973%	0,1006%	0,1945%	0,2011%	0,2117%	0,2191%
5 enfants	0,0860%	0,0889%	0,1722%	0,1780%	0,1873%	0,1938%
6 enfants	0,0762%	0,0788%	0,1523%	0,1575%	0,1658%	0,1716%
7 enfants	0,0674%	0,0696%	0,1349%	0,1394%	0,1468%	0,1519%
8 enfants	0,0597%	0,0617%	0,1193%	0,1233%	0,1299%	0,1344%
9 enfants	0,0528%	0,0546%	0,1056%	0,1092%	0,1150%	0,1189%
10 enfants et +	0,0467%	0,0483%	0,0934%	0,0966%	0,1017%	0,1052%
<b>Plancher</b>	1,19 €	1,23 €	2,38 €	2,46 €	2,59 €	2,68 €
<b>Plafond</b>	9,52 €	9,84 €	19,04 €	19,68 €	20,72 €	21,44 €
<b>Hors CAESE</b>	10,47 €	10,82 €	20,94 €	21,65 €	22,79 €	23,58 €

RESTAURATION				
Composition familiale	Repas		P.A.I.	
	Tarif par repas		Tarif par repas	
	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
0 ou 1 enfant	0,1391%	0,1450%	0,0259%	0,0271%
2 enfants	0,1231%	0,1284%	0,0230%	0,0240%
3 enfants	0,1089%	0,1135%	0,0203%	0,0212%
4 enfants	0,0965%	0,1006%	0,0180%	0,0188%
5 enfants	0,0853%	0,0889%	0,0159%	0,0166%

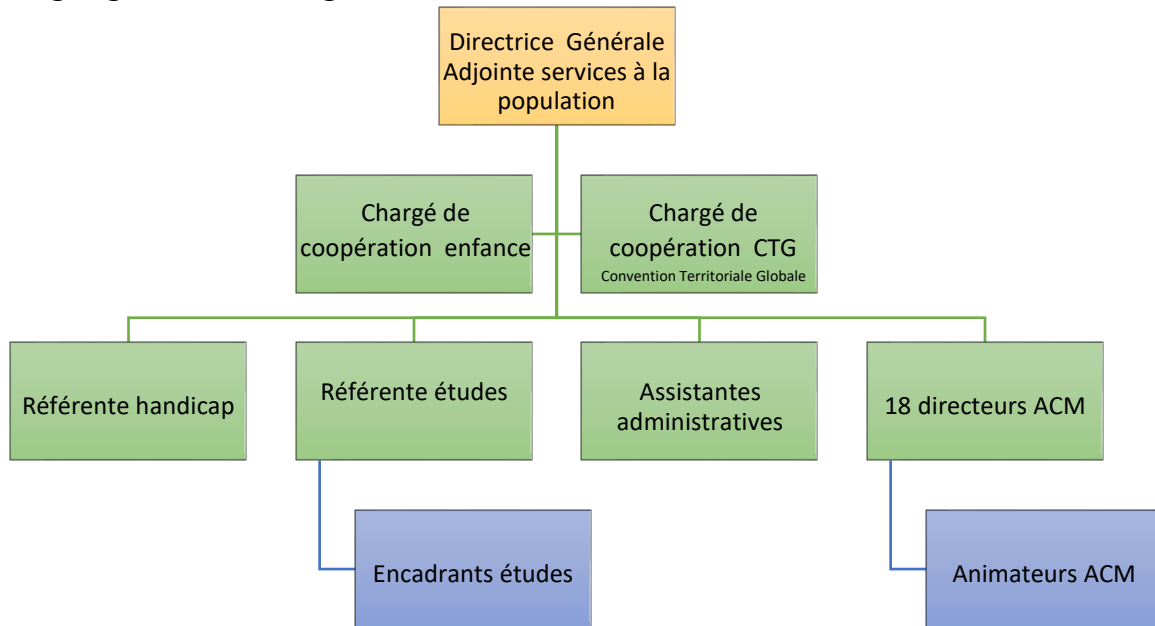
6 enfants	0,0756%	0,0788%	0,0141%	0,0147%
7 enfants	0,0668%	0,0696%	0,0125%	0,0130%
8 enfants	0,0592%	0,0617%	0,0110%	0,0115%
9 enfants	0,0524%	0,0546%	0,0098%	0,0102%
10 enfants et +	0,0463%	0,0483%	0,0086%	0,0090%
<b>Plancher</b>	1,18 €	1,23 €	0,22 €	0,23 €
<b>Plafond</b>	9,44 €	9,84 €	1,76 €	1,84 €
<b>Hors CAESE</b>	10,38 €	10,82 €	1,94 €	2,02 €

<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>						
<b>Composition familiale</b>	Matin		Soir (3h30 Angerville)		Soir (hors Angerville)	
	<b>Tarif par accueil</b>		<b>Tarif par accueil</b>		<b>Tarif par accueil</b>	
	<b>2023/2024</b>	<b>2024/2025</b>	<b>2023/2024</b>	<b>2024/2025</b>	<b>2023/2024</b>	<b>2024/2025</b>
0 ou 1 enfant	0,1014%	0,1120%	0,1592%	0,1769%	0,1144%	0,1262%
2 enfants	0,0898%	0,0992%	0,1409%	0,1565%	0,1013%	0,1117%
3 enfants	0,0794%	0,0877%	0,1247%	0,1385%	0,0896%	0,0988%
4 enfants	0,0703%	0,0776%	0,1103%	0,1226%	0,0793%	0,0875%
5 enfants	0,0623%	0,0688%	0,0976%	0,1085%	0,0702%	0,0774%
6 enfants	0,0551%	0,0608%	0,0865%	0,0961%	0,0622%	0,0686%
7 enfants	0,0487%	0,0538%	0,0765%	0,0850%	0,0549%	0,0606%
8 enfants	0,0431%	0,0476%	0,0677%	0,0752%	0,0487%	0,0537%
9 enfants	0,0382%	0,0422%	0,0599%	0,0666%	0,0430%	0,0474%
10 enfants et +	0,0338%	0,0373%	0,0530%	0,0589%	0,0380%	0,0420%
<b>Plancher</b>	0,86 €	0,95 €	1,35 €	1,50 €	0,97 €	1,07 €
<b>Plafond</b>	6,88 €	7,60 €	10,80 €	12,00 €	7,76 €	8,56 €
<b>Hors CAESE</b>	7,57 €	8,36 €	11,88 €	13,20 €	8,54 €	9,42 €

<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE APRES L'ETUDE</b>				
<b>Composition familiale</b>	Angerville		Hors Angerville	
	<b>Tarif par accueil</b>		<b>Tarif par accueil</b>	
	<b>2023/2024</b>	<b>2024/2025</b>	<b>2023/2024</b>	<b>2024/2025</b>
0 ou 1 enfant	0,0802%	0,0884%	0,0460%	0,0507%
2 enfants	0,0710%	0,0783%	0,0408%	0,0449%
3 enfants	0,0628%	0,0692%	0,0360%	0,0397%
4 enfants	0,0556%	0,0613%	0,0318%	0,0351%
5 enfants	0,0492%	0,0543%	0,0283%	0,0312%
6 enfants	0,0435%	0,0480%	0,0250%	0,0275%
7 enfants	0,0385%	0,0425%	0,0221%	0,0244%
8 enfants	0,0341%	0,0376%	0,0196%	0,0216%
9 enfants	0,0302%	0,0333%	0,0173%	0,0191%
10 enfants et +	0,0267%	0,0294%	0,0153%	0,0169%
<b>Plancher</b>	0,68 €	0,75 €	0,39 €	0,43 €
<b>Plafond</b>	5,44 €	6,00 €	3,12 €	3,44 €
<b>Hors CAESE</b>	5,98 €	6,60 €	3,43 €	3,78 €

## C. L'enfance

L'organigramme en charge du service de l'Enfance :



Les capacités d'accueil périscolaires et extrascolaires au sein de la CAESE :

PLACES DISPONIBLES SUR LES STRUCTURES				
	Périscolaire		Mercredis	Vacances
	Matin	Soir		
<b>ELEMENTAIRES</b>				
BOISSY LA RIVIERE	14	28		
BRIERES LES SCELLES	14	14		
DAUDET	25	27	80	80
TABARLY	14	24		
GUILLERVAL	14	14		
HELENE BOUCHER	28	28		
JEAN DE LA FONTAINE	14	10		
MEREVILLE	28	28	48	48
LE PETIT PRINCE	14	14		
LE PORT	20	20		
LOUIS MOREAU	35	35		
LOUISE MICHEL	20	20		
LES MONCEAUX	14	14		
ANGERVILLE	36	36	36	36

PUSSAY	28	28	24	
SACLAS	28	28	40	40
VALNAY			132	132
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>346</b>	<b>368</b>	<b>360</b>	<b>336</b>
<b>TOTAL ELEMENTAIRES</b>	<b>1410</b>			

MATERNELLES				
BOISSY LA RIVIERE	15	20		
BRIERES LES SCelles	15	20		
TABARLY	20	22	50	50
GUILLERVAL	10	10		
HELENE BOUCHER	20	20	50	50
JEAN DE LA FONTAINE	10	10		
MEREVILLE	30	30	32	32
LE PETIT PRINCE	10	20		
LE PORT	30	30		
LOUIS MOREAU	25	25		
LOUISE MICHEL	30	30	50	50
LES MONCEAUX	10	20		
MAISON DE L'ENFANCE	40	40	56	56
KERGOMARD	20	20		
ANGERVILLE	40	40	40	40
PUSSAY	30	30	30	
SACLAS	20	30	30	30
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>375</b>	<b>417</b>	<b>338</b>	<b>308</b>
<b>TOTAL MATERNELLES</b>	<b>1 438</b>			
<b>TOTAL MATERNELLES ET ELEMENTAIRES</b>	<b>2 848</b>			

73% des locaux sont dédiés aux accueils péri et extra scolaires sont partagés également avec l'Education nationale (réfectoires, cours, dortoirs, salles de classe...).

Par ailleurs, les 3 centres sociaux gérés par la commune d'Etampes accueillent des enfants élémentaires uniquement les mercredis de 8h30 à 17h30 et pendant les vacances scolaires :

- Jean Carmet 40 places
- Rosa Parks 30 places
- Camille Claudel 36 places

Des actions communes se mettent en place.

## D. Les établissements scolaires sur le territoire de la CAESE

### Les écoles maternelles et primaires

RECENSEMENT DES ECOLES SUR L'AGGLOMERATION DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE ANNEE SCOLAIRE 2023/2024					
Villes	Ecoles maternelles	Nb enfants	Ecoles élémentaires	Nb enfants	Total enfants par ville
Abbeville-la-Rivière	/	0	/	0	0
Angerville	Le Petit Nice	216	Le Petit Nice	316	532
Arrancourt	/	0	/	0	0
Authon-la-Plaine	Authon-la-Plaine	NC	Authon-la-Plaine	0	0
Blandy	NC	0	NC	0	0
Bois-Herpin	La Garenne	44	La Garenne	76	120
Boissy-la-Rivière	Boissy-la-Rivière	42	Boissy-la-Rivière	62	104
Boissy-le-Sec	/	0	Boissy-le-Sec	41	41
Boutervilliers	/	0	Boutervilliers	28	28
Bouville	Bouville	43	/	0	43
Brières-les-Scelles	Maurice Léauté	44	Maurice Léauté	79	123
Brouy	/	0	/	0	0
Chalo-saint Mars	La Marette	47	La Chalouette	51	98
Chalou-Moulineux	Phalier Jacques Sardon	14	Phalier Jacques Sardon	21	35
Champmotteux	NC	0	NC	0	0
Chatignonville	/	0	/	0	0
Congerville-Thionville	/	0	/	0	0
Etampes	Elsa Triolet	71	André Buvat	157	228
	Eric Tabarly	109	Eric Tabarly	249	358
	Hélène Boucher	108	Hélène Boucher	202	310
	Jacques Prévert	112	Jacques Prévert	296	408
	Jean de la fontaine	75	Jean de la Fontaine	283	358
	Le Petit Prince	70	Le Petit Prince	128	198
	Le Port	136	Le Port	179	315
	Louise Michel	78	Les Prés	200	278
	Marie Curie	131	Louis Moreau	190	321
	Pauline Kergomard	78		0	78
	Simone de Beauvoir	74		0	74
<b>Total d'enfants Etampes</b>		<b>1042</b>		<b>1884</b>	<b>2926</b>

Fontaine-laRiviere	/	0	/	0	0
Guillerval	Guillerval	22	Guillerval	42	64
La Foret-Sainte-Croix	/	0	/	0	0
Marolles-en-Beauce	NC	0	NC	0	0
Le Mérevillois	Saint Père	121	Jean-Joseph de Laborde	220	341
Mérobert	/	0	Claude Monet	NC	0
Mespuits	/	0	/	0	0
Monnerville	Rose Caron	13	Rose Caron	25	38
Morigny-Champigny	Charles Perrault	76	Alphonse Daudet	127	203
	Jean de la Fontaine	71	François-René de Chateaubriand	136	207
<b>Total Morigny-Champigny</b>		<b>147</b>		<b>263</b>	<b>410</b>
Ormois-la-Rivière	Alcide d'Orbigny	25	Alcide d'Orbigny	54	79
Plessis-Saint-Benoist	/	0	NC	0	0
Puisselet-leMarais	/	0	Puisselet-le-Marais	22	22
Pussay	Louis Bertignac	105	Frédéric Joliot-Curie	175	280
Roinvilliers	/	0	/	0	0
Saclas	Serge Lefranc	72	Serge Lefranc	137	209
Saint-Cyr-laRivière	/	0	/	0	0
Saint-Escobille	/	0	Saint-Escobille	NC	0
Saint-Hilaire	/	0	La Louette	42	42
Valpuseaux	/	0	Valpuseaux	51	51
<b>Total enfants par type d'école</b>		<b>1997</b>		<b>3589</b>	<b>5586</b>

Source service enfance CAESE et Education Nationale 2024

Plusieurs écoles sont rattachées à un regroupement pédagogique. Voici ci-dessous leurs situations géographiques :

- Regroupement pédagogique intercommunal des 4 vallées : Boissy le Sec, Boutervilliers + 2 autres communes hors CAESE.
- Regroupement pédagogique des vallées : Bouville, Puiset, le Marais, Valpuseaux.
- Regroupement de la Vallée de l'Eclimont : Boissy la Rivière, Fontaine la Rivière, St Cyr la Rivière et Abbeville la Rivière.
- Regroupement pédagogique du plateau : La Forêt Sainte Croix, Marolles en Beauce, Bois Herpin, Mespuits, Champmotteux, Roinvilliers, Blandy, Brouy.
- Regroupement pédagogique AMPS : Authon-la-Plaine, Mérobert, Plessis St Benoist, Saint-Escobille.
- Regroupement pédagogique RPI : Châlo-Saint-Mars, Saint-Hilaire.

## Des accueils non déclarés sur le territoire :

Regroupements pédagogiques	Horaires	Effectifs
AMPS	De 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h	Matin : 28 Soir : 45
Des vallées	De 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h	Matin : 10 Soir : 15
Du plateau	De 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h	Matin : 12 Soir : 18
4 vallées	De 6h45 à 8h30 et de 17h à 19h	Matin : 45 Soir : 50
RPI	De 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h	Matin : 15 Soir : 12

Malgré l'absence de déclaration de ces accueils auprès du SDJES, le PEdT de la CAESE sera présenté aux élus. A terme, la CAESE et les communes concernées pourraient étudier l'opportunité d'intégrer ces accueils à ceux dont elle exerce déjà la compétence et ainsi élargir son périmètre dans les années à venir.

## Les établissements secondaires :

### ✦ Un établissement privé :

- Institution Jeanne-d'Arc (de la maternelle au lycée), Etampes

### ✦ Les collèges publics :

- Collège de Guinette, Etampes
- Collège Marie Curie, Etampes
- Collège Jean-Etienne Guettard, Etampes
- Collège Hubert Robert, Le Mérévillois

### ✦ Les lycées :

- Lycée Geoffroy Saint Hilaire, Etampes
- Lycée professionnel Nelson Mandela, Etampes
- MFR, Ormoy la Rivière

## E. Des exemples d'actions pré existantes abouties ou en cours

EXEMPLES D' ACTIONS						
2024-2025						
Domaine	Thème	Cible	Partenariat	Descriptif	Objectif	Finalité
CULTURE	Projet ventriloquie	ACM Angerville	Christian Gabriel et Zoé Kayo, ventriloques	Fabrication de marionnettes, l'apprentissage de la ventriloquie et la mise en scène d'un spectacle	Développer la créativité, la confiance en soi, l'expression orale, et le travail d'équipe des enfants	Représentation lors de la fête de fin d'année commune avec l'école d'Angerville.
	"COLLAB MUSEE/MEDIATHEQUE FAITES PARLER LES OEUVRES"	ACM Angerville	Service culture et patrimoine	Création d'histoires inspirées des œuvres d'art du musée, à la manière d'une bande dessinée.	Stimuler l'imagination Découvrir le patrimoine artistique et développer l'expression des enfants.	L'atelier a permis aux enfants de développer leur créativité et leur expression tout en s'immergeant de manière ludique dans la découverte des œuvres d'art, suscitant enthousiasme et participation active.
	Sensibilisation au multilinguisme	ACM à Pussay	Bibliothèque municipale à Pussay	Ateliers créatifs à la bibliothèque sur le thème du Portugal	Encourager la créativité des enfants et les sensibiliser aux matières recyclables.	Création d'instruments de musique, initiation à la culture portugaise.
	Multiprojets bibliothèque	ACM Méréville	Bibliothèque municipale	Séance à la bibliothèque en petit groupe, en lien avec les thématiques abordées durant les mercredis et les vacances scolaires tout au long de l'année.	Initier les enfants à l'univers des livres, développer le goût de la lecture, de l'imagination et la créativité. Développer la capacité à écouter des histoires.	Amener les enfants à lire plus souvent et à fréquenter la bibliothèque municipale en dehors de l'accueil de loisirs.
DEVELOPPEMENT DURABLE	Projet biodiversité	ACM Angerville	Ecole d'Angerville Mairie CPN Association Agitons le local Refuge Equestria Crédit Agricole	La poursuite de la création d'un jeu de cartes sur la faune et la flore locale d'Angerville, Des ateliers avec les CPN (papier semencé et musique verte), La mise en place d'un jardin partagé entretenu	Sensibiliser les enfants à la biodiversité locale	Création de l'Atlas de la biodiversité d'Angerville en collaborant avec les écoles et la municipalité à travers des activités pratiques et l'observation de la faune et de la flore.

				par l'école et l'accueil de loisirs, L'Atlas de la biodiversité en partenariat avec l'association Agitons le local, La réalisation de panneaux d'information sur les animaux du refuge Équestria, financée par le Crédit Agricole.		
	Econo-Logie	ACM Daudet à Morigny-Champigny		Ramassage de déchets et photos prises pour l'évolution avant/ après Réalisation d'une mini exposition du cycle de l'eau en rapport avec les activités manuelles et scientifiques avec 70% de matières recyclées. Mise en place de collecte de déchets alimentaires pour les poules lors des repas et pesée avec histogramme des quantités de déchets lors des repas.	Sensibiliser les enfants aux bons réflexes et à la préservation de la nature	Réalisation d'une porte ouverte avec exposition montrant les différentes actions menées sur le terrain
	Découverte de la gestion de l'eau	ACM Daudet à Morigny-Champigny	Station de traitement des eaux usées	Visite de la station d'épuration	Sensibiliser les enfants au monde de l'eau apprentissage du cycle de l'eau usée	Découverte de la gestion des eaux usées
<b>SCIENCES</b>	Projet sciences	ACM Angerville		Ateliers avec différentes expériences menées avec les enfants	Permettre aux enfants de découvrir le codage, d'utiliser des microscopes et de construire des éoliennes miniatures, afin de stimuler leur curiosité et leur compréhension des sciences et des technologies.	Poursuivre le projet scientifique débuté en 2023

	Club sciences	ACM Méréville		Expériences proposées aux enfants : diffusion de couleurs, effet protecteur de la cannelle, ballon qui gonfle tout seul	Permettre aux enfants d'explorer de nombreux phénomènes scientifiques de manière ludique et interactive.	13 expériences réalisées pour faire découvrir la science de manière ludique
<b>HANDICAP</b>	Animation handisport	ACM Angerville	CDH 91	Séance de sport avec les enfants en situation de handicap	Sensibiliser les enfants au handicap à travers la découverte de sports adaptés, afin de promouvoir l'inclusion, le respect des différences et le dépassement des stéréotypes.	Ce projet a offert aux enfants une expérience enrichissante qui a renforcé leur ouverture d'esprit, leur respect des différences et leur compréhension des enjeux liés au handicap, tout en leur faisant découvrir des sports adaptés de manière ludique et participative.
<b>INTERGENERATIONNEL</b>	Projet intergénérationnel	ACM Méréville	EPHAD ARPAVIE Tournebride à Méréville	Séance de jeux de société au sein de l'EPHAD entre les résidents et les enfants de l'ACM.	Créer un lien entre les enfants et les résidents, partager des moments conviviaux, s'ouvrir aux autres dans le respect et la communication, développer la motricité fine	Mise en place d'un partenariat solidaire entre l'EPHAD et l'ACM.
	Noël avec les résidents de la maison de retraite	ACM Méréville	EPHAD ARPAVIE Tournebride à Méréville	Activité manuelle mise en place pour la fabrication de carte de vœux	Apporter de la joie aux résidents restant sur le site.	Cartes réalisées par les enfants distribuées aux résidents.
	Projet intergénérationnel	ACM Pussay	EPHAD à Pussay	Journée au sein de l'EPHAD	Créer un lien unique entre les générations	Organisation d'un loto et goûter partagés entre les résidents et les enfants.
<b>SPORT</b>	Ateliers sportifs	ACM Daudet		Parcours vélo	Développer les compétences cyclistes et promouvoir la sécurité routière	Prise de confiance, meilleure appréhension et connaissance des dangers existants sur la route.
	Initiations sport	ACM Eric Tabarly		Initiation à l'escrime	Faire découvrir cette discipline sportive aux enfants	Avec cette initiation les enfants découvrent la concentration et la stratégie.
	Initiations sport	ACM Saclas		Initiation au Tchoukball	Faire découvrir cette discipline sportive aux enfants	Le tchoukball favorise l'amélioration de la coordination, de l'agilité, de l'endurance et de la rapidité.

	Journée inter-accueils de loisirs	Tous les ACM	USEP Handisport	Pôles sportifs proposés aux enfants sur la thématique des JO	Favoriser la découverte des valeurs olympiques (respect, excellence, amitié) à travers des activités sportives ludiques et collaboratives	470 enfants ont participé à cette journée et ont exploré les différents stands sportifs.
	Parcours de motricité	ACM Louise Michel		Mise en place d'une variété d'activités et d'obstacles adaptés aux maternelles.	Améliorer la coordination, développer l'équilibre, renforcement musculaire.	Les enfants ont développé leurs compétences physiques tout en s'amusant.

## DES CONSTATS AUX REPONSES EDUCATIVES

### III. Les axes éducatifs

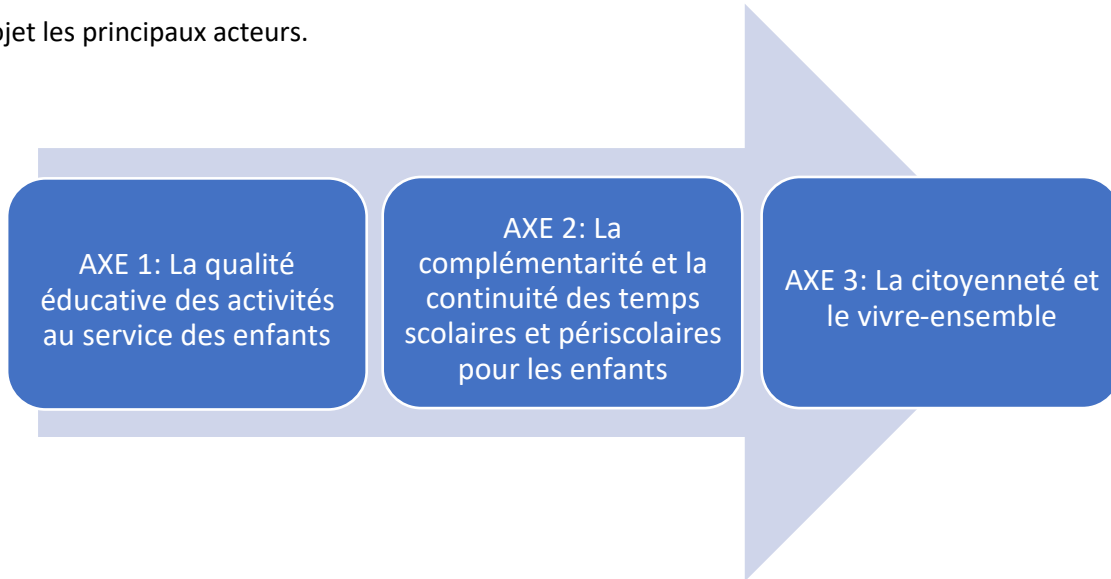
---

#### A. Les objectifs poursuivis

- **Où en sommes-nous ? :**
  - Le diagnostic partagé a mis en évidence des besoins en matière de continuité éducative et de diversification de l'offre périscolaire. Pour devenir un citoyen d'aujourd'hui ou de demain, il est nécessaire d'envisager des actions en mettant en exergue par exemple l'égalité filles/garçon et en luttant contre toutes les formes de discrimination.
- **Où voulons-nous aller ? :**
  - Notre ambition est d'offrir une éducation de qualité, accessible à tous les enfants, en assurant une cohérence entre les temps scolaires et périscolaires, et en développant des compétences clés pour former les citoyens de demain.
- **Diagnostic partagé :**
  - Une concertation avec les acteurs éducatifs, les familles a permis d'identifier les priorités suivantes : renforcer la qualité éducative des activités, assurer la continuité des temps éducatifs et développer les compétences citoyennes des plus jeunes.
- **Une offre éducative de qualité :**
  - La CAESE s'efforcera de proposer des programmes éducatifs favorisant l'acquisition des compétences clés, tels que la créativité, la pensée critique, la collaboration et la communication, indispensables pour être un citoyen actif et responsable.

## B. Le diagnostic partagé

Le diagnostic partagé a conduit à identifier 3 axes stratégiques majeurs, qui guideront tout au long du projet les principaux acteurs.



## C. Les atouts et les contraintes du territoire

Les atouts et les contraintes ici identifiés amènent la CAESE à établir des liens avec 3 axes majeurs.

### Les atouts

- ① 18 structures d'accueil de loisirs équipées en fonction de l'âge des enfants
- ② De nombreux parcs et espaces naturels de qualité
- ③ Des personnels diplômés
- ④ Un partenariat externe diversifié
- ⑤ Un patrimoine culturel et historique
- ⑥ Un environnement de travail enrichissant
- ⑦ Des formations tout au long de l'année

### Les contraintes

- ① Des difficultés pour recruter des animateurs diplômés
- ② Un territoire étendu
- ③ Un réseau de transport insuffisamment développé
- ④ Un coût de transport privé élevé
- ⑤ De nombreux locaux appartenant aux communes
- ⑥ Une communication rendue complexe

Les 3 axes sont : le renforcement de la qualité éducative des activités au service des enfants, la continuité et la complémentarité des temps scolaires et périscolaires et enfin la citoyenneté et le vivre-ensemble.

Les atouts et les contraintes ont forcément des impacts favorables mais également des contraintes impactantes.

### En termes d'impacts favorables

L'environnement d'un travail enrichissant et les formations tout au long de l'année des professionnels de l'animation sont des atouts favorables pour répondre au renforcement de la qualité éducative des activités proposées.

Les structures d'accueil adaptées aux âges des enfants, les partenariats externes diversifiés, ainsi que la formation continue des personnels sont autant d'autres atouts favorables pour assurer une continuité et une complémentarité entre les différents temps de l'enfant.

Enfin pour ce qui concerne l'axe 3, les espaces naturels dont bénéficient la CAESE, le patrimoine culturel et historique et le personnel d'animation qualifié viennent aider à répondre favorablement à cet axe.

### En termes de contraintes impactantes

Les contraintes logistiques liées au transport pourraient engendrer des difficultés d'accès aux accueils périscolaires par le personnel d'animation, parfois non véhiculés.

La difficulté de recruter des animateurs diplômés aurait pu entraîner une discontinuité dans l'encadrement et la qualité des activités proposées. Mais des réponses sont déjà apportées par la CAESE notamment en finançant le BAFA et le BAFD.

Enfin, la communication est rendue complexe par l'étendue du territoire et la multiplicité des locaux pourrait générer une hétérogénéité dans les pratiques éducatives. C'est la raison pour laquelle le service Enfance a mis en place dans les annualisations de temps de travail des animateurs des réunions hebdomadaires ainsi que des rencontres entre directeurs et adjoints pour échanger sur les projets et leurs pratiques professionnelles.

Le nombre de places proposé aux familles reste encore insuffisant pour répondre à l'ensemble de la demande actuelle. Même si des solutions sont envisagées, la demande ne cessera de s'accroître dans les mois et les années à venir en raison des divers programmes immobiliers.

Au-delà des espaces, le niveau de qualification de nos équipes actuelles de direction est insuffisant ; c'est la raison pour laquelle dès fin 2025, des directeurs feront l'objet d'un accompagnement de l'IFAC pour entreprendre une VAE BPJEPS.

## D. L'engagement de la CAESE pour les 5 années à venir

Axes	Dispositifs ou actions à lancer ou renforcer	Partenariats nouveaux ou à consolider	Projets spécifiques à l'échelle du territoire
<b>AXE 1 : La qualité éducative des activités au service des enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les directeurs et les animateurs pour améliorer leurs compétences au service des enfants (pédagogie, inclusion, premiers secours).</li> <li>- Mettre en place un système de tutorat pour accompagner les nouveaux animateurs et ainsi mieux servir les enfants.</li> <li>- Créer des moments de transition pour aider les enfants à passer en douceur de la Petite Enfance à l'Enfance, ainsi qu'entre la Grande Section et le CP.</li> <li>- Faciliter la découverte des locaux pour que les enfants se sentent à l'aise et en sécurité grâce à des portes ouvertes et des visites adaptées.</li> <li>- Diversifier les activités proposées aux enfants, incluant le sport, la culture, les sciences et la santé, pour enrichir leur développement et leurs expériences.</li> <li>- Offrir aux enfants une éducation au « bien manger » dans le cadre d'un parcours santé.</li> <li>- Proposer aux enfants durant les vacances d'été des nuitées éducatives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éducation nationale (harmonisation des pratiques pédagogiques)</li> <li>- Associations culturelles et sportives (diversification des activités)</li> <li>- Secteur santé/nutrition (diététiciens, producteurs locaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers inter-centres pour mutualiser les ressources</li> <li>- Journée événementielle autour du vivre ensemble</li> </ul>
<b>AXE 2 : La complémentarité et la continuité des temps scolaires pour les enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des réunions de rentrée réunissant parents, enseignants et animateurs pour renforcer la collaboration autour des enfants.</li> <li>- Faciliter des échanges formalisés entre directeurs d'écoles et directeurs périscolaires pour mieux coordonner les actions en faveur des enfants.</li> <li>- Harmoniser les règles de vie à travers une charte commune pour garantir un environnement cohérent et sécurisant pour les enfants.</li> <li>- Concevoir des projets communs entre le temps scolaire et le temps périscolaire (artistiques, sportifs, écologiques) pour enrichir les expériences des enfants.</li> <li>- Établir un système de passation d'informations via une charte des temps de passation pour assurer une continuité dans l'accompagnement des enfants.</li> <li>- Mutualiser les locaux et le matériel pour optimiser les ressources au bénéfice des enfants.</li> <li>- Développer des activités transversales (lecture, sciences, sport) pour favoriser l'apprentissage global des enfants.</li> <li>- Inviter les membres à participer aux équipes éducatives pour impliquer tous les acteurs dans le développement des enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éducation nationale</li> <li>- Bibliothèques et médiathèques (ateliers lecture, éducation aux médias)</li> <li>- Associations sportives et culturelles (coanimation d'ateliers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Festival périscolaire</li> <li>- Journée de fin d'année autour d'un projet commun mettant en avant des projets école-périscolaire</li> </ul>

Axes	Dispositifs ou actions à lancer ou renforcer	Partenariats nouveaux ou à consolider	Projets spécifiques à l'échelle du territoire
Axe 3 : La citoyenneté et le vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les enfants au handicap à travers des ateliers et des formations adaptés.</li> <li>- Lutter contre les discriminations en abordant des thématiques telles que le harcèlement, l'égalité et la laïcité pour protéger tous les enfants.</li> <li>- Favoriser des échanges intergénérationnels entre les enfants, les maisons de retraite et les crèches pour enrichir leurs expériences de vie.</li> <li>- Éduquer les enfants aux médias et développer leur esprit critique afin qu'ils deviennent des citoyens informés et responsables.</li> <li>- Conscientiser les enfants au développement durable à travers des éco-projets qui les engagent dans la protection de l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations spécialisées (lutte contre les discriminations, inclusion)</li> <li>- Médias locaux et journalistes (éducation aux médias)</li> <li>- Structures et associations écologiques</li> <li>- Maisons de retraite et crèches (échanges intergénérationnels)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Festival du vivre-ensemble (diversité, inclusion, respect)</li> <li>- Initiatives écologiques collaboratives (projets concrets pour l'environnement : jardinage, recyclage)</li> </ul>

## E. La cohérence éducative entre les temps éducatifs

Le mercredi occupe une place stratégique pour assurer la continuité et la cohérence des parcours éducatifs des enfants tout au long de la semaine.

Le Plan mercredi s'intègre pleinement dans cette démarche en valorisant cette journée comme un temps éducatif à part entière, complémentaire des autres temps scolaires et périscolaires.

### Respect du rythme de l'enfant

Le mercredi est conçu comme un temps de relâche, prenant en compte la vie des enfants, leurs envies et leur fatigue. Les activités proposées ce jour-là sont adaptées pour offrir un équilibre entre détente et apprentissage, en complément des 4 autres jours de la semaine.

### Complémentarité des temps éducatifs

En favorisant la collaboration entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation, la continuité éducative entre le temps scolaire et périscolaire permet d'être assurée. Aussi, la présentation des projets d'école aux équipes d'animation et vice-versa permettrait d'encourager la cohérence des temps.

La mise en œuvre concrète dans le PEdT passe dans la stabilité des équipes. Dans la mesure du possible, la CAESE veille à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur tous les accueils périscolaires, afin d'assurer une continuité éducative pour les enfants.

Par ailleurs, et comme déjà évoqué, la mutualisation des locaux devra être encouragée, et si possible le matériel, ce qui permettra une utilisation optimale des ressources disponibles et ainsi renforcera la cohérence des activités proposées.

Le plan mercredi, en s'appuyant sur la charte qualité et une coordination entre les différents acteurs éducatifs, offre un cadre structurant pour développer des activités périscolaires de qualité, en lien avec les apprentissages scolaires et respectueux des rythmes de l'enfant.

## F. La charte du plan mercredi

# PLAN MERCREDI : L'ESSENTIEL

Dès la rentrée prochaine, toutes les communes  
pourront proposer le mercredi un accueil de loisirs  
à forte ambition éducative.

### POUR QUI ?

Tous les enfants scolarisés  
de la maternelle au CM2

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un accueil de loisirs  
organisé par les collectivités :

- avec des activités ambitieuses :  
culturelles, artistiques, sportives,  
manuelles, etc. ;
- dans le respect des goûts  
et du rythme des enfants ;
- en dialogue avec les écoles  
et en lien avec chaque territoire.

### POURQUOI ?

- Renforcer la qualité des offres  
périscolaires : sport, culture, nature
- Promouvoir le caractère éducatif  
des activités du mercredi
- Favoriser l'accès à la culture  
et au sport
- Réduire les fractures sociales  
et territoriales

### QUAND ?

Chaque mercredi  
à partir de la rentrée 2018,  
hors vacances scolaires

### TOUS LES MOYENS DÉPLOYÉS

Un accompagnement  
de proximité

- des services de l'État :  
éducation, jeunesse  
et sport, culture
- des caisses d'allocation  
familiales (Caf)
- des associations  
partenaires

Un environnement  
juridique plus clair  
→ un projet éducatif  
territorial labellisé  
Plan mercredi pour  
les accueils répondant  
aux critères  
de la charte qualité  
→ des normes  
d'encadrement  
adaptées pour les  
collectivités labellisées

Des financements  
supplémentaires

- majoration de la  
prestation versée par  
la Caf aux collectivités
- maintien du fonds  
de soutien au  
développement des  
activités périscolaires  
pour les communes  
qui restent à quatre  
jours et demi

## IV. La gouvernance

---

Le Comité de pilotage et le Comité technique jouent des rôles complémentaires dans la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire (PEdT), mais avec des responsabilités distinctes.

### Le Comité de Pilotage

Il est composé de :

- Président de la CAESE
- Vice-Président en charge des services à la Population
- 1 représentant du SDJES
- 1 représentant de l'Éducation nationale de circonscription
- 1 chargé de conseils et de développement CAF.

Son pilotage est assuré par la Directrice générale adjointe en charge des services à la population.

Son action repose sur 2 missions principales :

- ✦ Échanger sur les orientations fixées dans le cadre du PEdT

Le Comité de pilotage est un espace de **concertation et de dialogue** entre les différents partenaires du projet (élus, SDJES, Éducation nationale, CAF). Son rôle est de :

- Clarifier et préciser les objectifs du PEdT en fonction des besoins du territoire et des attentes des familles.
- Faire évoluer les orientations du projet en fonction des réalités locales et des retours du terrain.
- Faciliter la coordination entre les différentes parties prenantes (écoles, accueils périscolaires, centres de loisirs, associations).
- Encourager l'innovation et les bonnes pratiques pour améliorer l'offre éducative sur le territoire.

- ✦ Garantir le suivi et la cohérence du projet

Le Comité de pilotage veille à ce que la mise en œuvre du PEdT respecte les objectifs définis et assure la cohésion des actions menées. Pour cela, il :

- Valide la mise en place des outils de suivi et d'évaluation (indicateurs, retours des acteurs et des familles, bilans annuels).
- Identifie les éventuels ajustements à apporter pour répondre aux défis rencontrés.
- S'assure de la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire).
- Garantit la cohérence des financements et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions éducatives.
- Anticipe les évolutions du projet en intégrant les nouvelles politiques éducatives et les besoins émergents du territoire.

**En bref.....Le rôle du Comité de pilotage : une fonction stratégique**

 **Dans ce cadre, il propose des ajustements pour garantir la réussite du PEdT, mais ne les met pas en œuvre directement.**

#### La périodicité de l'évaluation du projet

Une réunion annuelle au cours de l'année scolaire est prévue afin de présenter un bilan des actions menées.

### **Le Comité Technique**

Il est composé de :

- 1 à 2 associations sportives ou autres
- 3 à 4 parents d'élèves
- 1 représentant secteur Culturel
- 1 représentant secteur Sports
- 2 représentants EN
- 1 référent handicap
- 2 professionnels de l'animation
- 1 représentant des centres sociaux Etampes


Son pilotage est assuré par la coordinatrice Enfance.

#### **Le rôle du Comité technique**

Le Comité technique, composé de techniciens (agents des collectivités, coordonnateurs, responsables d'établissements, animateurs, etc.) et de parents, est chargé de mettre en œuvre concrètement les actions définies par le Comité de pilotage. Il assure :

- L'application des décisions prises par le Comité de pilotage.
- L'organisation et la coordination des actions éducatives sur le terrain.
- Le suivi quotidien et l'ajustement des activités en fonction des réalités et des retours du terrain.
- L'évaluation technique des actions et la remontée des difficultés ou réussites.

#### **En bref.....Le rôle du Comité technique : une fonction stratégique**

 **Il joue un rôle clé dans l'assurance de la mise en œuvre concrète des actions et fait remonter les besoins d'ajustement pour garantir l'efficacité du projet.**

#### La périodicité de l'évaluation du projet

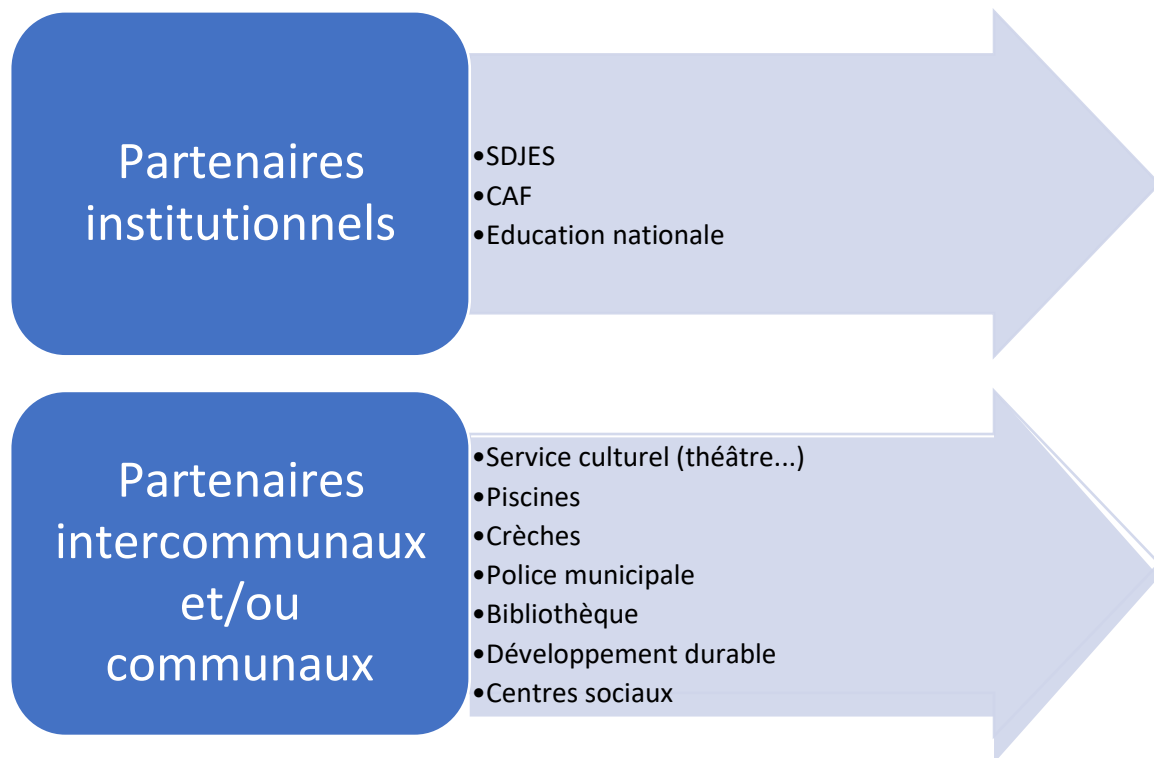
Deux réunions annuelles au cours de l'année scolaire sont prévues, une en fin d'année civile qui permettra de faire un point d'étape et une seconde en fin d'année scolaire afin de présenter un bilan des actions menées.

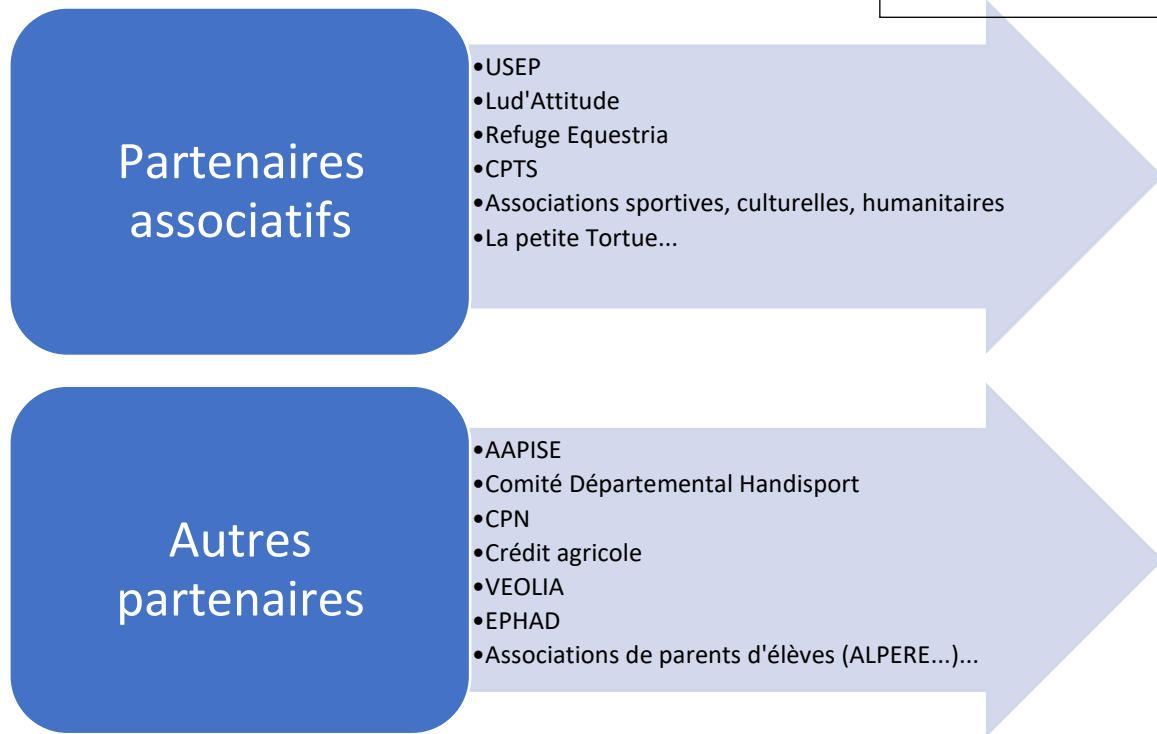
## En résumé

Critères	Comité de pilotage	Comité technique
<b>Rôle principal</b>	Stratégique : définir les orientations et assurer la cohérence globale.	Opérationnel : mettre en œuvre concrètement les actions du PEdT.
<b>Composition</b>	Élus, institutions partenaires,	Agents territoriaux, coordonnateurs et acteurs de terrain.
<b>Mission clé</b>	Suivi global et arbitrage stratégique du projet.	Application des décisions et coordination des actions sur le terrain.
<b>Actions spécifiques</b>	Proposer des ajustements pour garantir la réussite du projet.	Assurer la mise en œuvre concrète des actions.

Le **Comité de pilotage** donne le cap, le **Comité technique** le met en œuvre. Leur bonne coordination est essentielle pour assurer la réussite du PEdT.

## V. Les partenaires





## VI. Les objectifs à atteindre

### A. L'évaluation

	Objectifs mesurables	Indicateurs d'évaluation
<b>AXE 1 : La qualité éducative des activités au service des enfants.</b>	Former des animateurs	Nombre d'animateurs ayant suivi au moins une formation annuelle en lien avec le PEDT.
	Tutorer les nouveaux animateurs	Nombre de nouveaux animateurs ayant bénéficié d'un tutorat dans leur première année.
	Créer des passerelles GS-CP	100% des enfants de GS et CP participent à au moins une activité passerelle.
	Faire découvrir les locaux	Une journée portes ouvertes organisée chaque année.
	Apporter une diversification des activités	80% des enfants déclarent aimer les activités proposées (enquête de satisfaction).
	Éduquer au bien manger	Un parcours santé mis en place dans l'année au sein des ACM.
	Mettre en place un événement annuel	Organisation d'un événement majeur réunissant les enfants des ACM dont un des volets est l'inclusion.
	Proposer des nuitées éducatives	Mise en place d'au moins 1 nuitée éducative par an.

	<b>Objectifs mesurables</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<b>AXE 2 : La complémentarité et la continuité des temps scolaires et périscolaires pour les enfants.</b>	Mettre en place une réunion de rentrée tripartite	Nombre de réunions de rentrée organisées avec les parents, enseignants et animateurs
	Organiser des temps d'échanges directeurs d'écoles / périscolaire	Nombre de temps d'échanges structurés et organisés entre les directeurs périscolaires et les directeurs d'école
	Réaliser des projets communs école-périscolaire	Réalisation d'au moins 3 projets communs par an (artistiques, scientifiques, sportifs) à l'échelle du territoire
	Harmoniser les règles de vie	Nombre de chartes communes appliquées dans les structures scolaires et périscolaires.
	Mutualiser les locaux et matériel	Nombre de locaux utilisés de manière conjointe entre l'EN et la CAESE.
	Développer des activités transversales	Développement d'au moins 5 activités annuelles intégrant lecture, sciences, culture et sport.
<b>AXE 3 : La citoyenneté et le vivre ensemble</b>	Sensibiliser au handicap	Nombre de structures organisant au moins un atelier de sensibilisation par an.
	Lutter contre les discriminations	Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un module sur la lutte contre les discriminations (harcèlement, égalité fille/garçon, respect des différences).
	Créer des échanges intergénérationnels	Mise en place d'une action intergénérationnelle chaque année.
	Éduquer aux médias	Nombre d'enfants de plus de 8 ans ayant participé à un atelier d'éducation aux médias
	Créer des projets écologiques	Un projet écologique concret par structure (jardin pédagogique, recyclage...) mis en place chaque année.
	Mettre en place le tri sélectif dans les restaurants scolaires	Nombre de structures ayant mis en place le tri au sein du restaurant scolaire.

## B. L'articulation du PEDT

Type	Oui	Nature de l'articulation
Accord cadre dans le domaine culturel	x	Contrat de développement culturel avec la DRAC
Convention Territoriale Globale	x	Organisation d'activités de qualité avec le soutien de la CAF
Plan mercredi	x	Complémentarité et cohérence des temps scolaires et périscolaires
Contrat Local de Santé	x	Actions en lien avec la santé
Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)	x	Créations musicales et photographiques
Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif (PACTE)	x	
Convention « Territoire Educatif Rural »	x	Constitution d'un réseau de coopération autour de l'école
Contrat de ville Quartiers prioritaires	x	2024/2030

## GLOSSAIRE

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

ALSH : Accueils de Loisirs Sans Hébergement

AAPISE : Association d'Appui à la Participation, à l'Inclusion Sociale et Environnementale

CAESE : Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce

COPIL : COmité de PILotage

COTECH : Comité TECHnique

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CPN : Connaître et Protéger la Nature

DPMIS : Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPHAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

PEdT : Projet Educatif de Territoire

QP : Quartier Prioritaire

SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

USEP : Union Sportive de l'Enseignement du 1<sup>er</sup> degré